

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 26/04/2022 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Direction de l'Aviation Civile					
2	LIBELLE DU POSTE : Responsable d'aérodrome SSLIA					
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 5					
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : C					
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : C					
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE					
6	IMPUTATION BUDGETAIRE :		CODE POSTE : 8473			
	PROGRAMME : 962.02		PROGRAMME RH : 975.04			
	CENTRE DE TRAVAIL : 3471					
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : TUAMOTU – PUKA PUKA					
8	<p>FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE :</p> <p>L'agent est responsable de l'aérodrome, il assure la gestion et le suivi au quotidien de l'exploitation de l'aérodrome et de l'aérogare dans le respect des réglementations SSLIA (service de sauvetage et de lutte contre l'incendie lors d'accidents ou d'incidents d'aéronefs) en vigueur.</p>					
9	EFFECTIFS ENCADRES	A	B	C	D	Autres
	NOMBRES : 1			1		
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de la Section Exploitation des Aéroports					
11	<p>MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE :</p> <p>Equipements vestimentaires (tenue de protection) liés à la fonction</p> <p>Véhicules SSLIA adaptés à la classe d'aéronefs desservant l'aérodrome,</p>					
12	<p>CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Horaires irréguliers. - Agrément définie par la réglementation ; - Aptitude physique et médicale définie par la réglementation ; - Indemnités de sujétions spéciales en fonction du service rendu : SSLIA et Responsable d'aérodrome. - Obligations d'entraînement et de formation continue définies réglementairement. - Poste à temps non complet – quotité 50%. 					
13	<p>ACTIVITES PRINCIPALES :</p> <p><u>Responsable d'aérodrome :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir les tableaux de service, et d'entraînements SSLIA ; ▪ Veiller au bon fonctionnement de l'aéroport ; ▪ Participer aux plans de secours internes et externes ; ▪ Planifier les besoins matériels et gérer les stocks de matériels, carburants, pièces détachées, fiches...nécessaires à l'exploitation de l'aérodrome ; ▪ Veiller à la réalisation des entraînements et pratiquer les activités de maintien réglementaire de l'aptitude physique de son équipe ; ▪ Proposer les actions correctives des écarts ou observations lors des audits et veiller à leur suivi ; ▪ Animer et encadrer l'ensemble des effectifs sur l'aérodrome ; ▪ Veiller à assurer la sécurité des personnes et des biens de l'exploitation de l'aérodrome ; ▪ Appliquer et faire appliquer les consignes du SMS/SGS (Système Management et Sécurité/ Système de la Gestion de la Sécurité) sur l'aérodrome avec la coordination de l'échelon central ; ▪ Participer aux études de sécurité relative à l'aérodrome ; ▪ Établir les comptes-rendus, relevés et documents d'exploitation de l'aérodrome ; 					

	<p>SSLIA</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévenir et intervenir sur tout incendie ou accident d'aéronef ; ▪ Intervenir sur tout incident mettant en péril la sécurité des personnes et des biens en zone d'aérodrome (ZA) ou en zone voisine d'aérodrome (ZVA) en dehors d'une situation d'état d'alerte ; ▪ Assurer les vérifications périodiques du matériel et des équipements de protection individuels mis à disposition par le service ; ▪ Entretenir et reconditionner les différents matériels d'intervention ; ▪ Appliquer et faire appliquer les consignes opérationnelles propres à chaque aérodrome incluses dans le RCO (Recueil des Consignes Opérationnelles) ; ▪ Pratiquer les activités de maintien réglementaire de l'aptitude physique ; ▪ Établir les différents comptes-rendus (CET), relevés et documents d'exploitation de l'aérodrome en l'absence du titulaire ; ▪ Notifier les événements de sécurité.
--	--

14	<p>ACTIVITES ANNEXES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller à l'entretien de 1^{er} niveau des véhicules, les bâtiments, les accotements et le fauchage. ▪ Rendre le service de prévention du péril animalier sur les aérodromes concernés ; ▪ Signaler par écrit tout dysfonctionnement auprès de l'échelon central ; ▪ Inspecter et effectuer des réparations sur les clôtures endommagées ; ▪ Participer activement avec les mécaniciens de la maintenance SSLIA, aux remises à niveaux et aux reconditionnements des véhicules de l'aérodrome lors de leur mission ; ▪ En cas de dysfonctionnement des véhicules, faire avec l'assistance téléphonique des mécaniciens de la maintenance SSLIA, des diagnostics ou des dépannages nécessitant pas de connaissances approfondies en mécanique <p><i>La liste des activités n'est pas limitative et le poste devra s'adapter à l'évolution générale du service, notamment lors de modification réglementaires ou (réduction ou extension) de ses missions.</i></p>
----	---

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Pompier d'aérodrome
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Diplôme national du brevet ou diplôme de niveau V inscrit au répertoire des qualifications professionnelles ou qualification SSLIA en cours de validité depuis moins de deux ans ou Sapeur-pompier professionnel ou volontaire, diplôme de premier secours PSE1 / PSE2, permis poids lourds, permis bateau, permis de port d'armes, permis de chasser

S : Sensibilisation ; A : Application ; E : Expert

17	COMPETENCES :	S	A	E
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Posséder des aptitudes à la communication, une bonne capacité d'écoute et le sens des relations humaines ▪ Techniques et tactiques d'intervention sur incidents et accidents d'aéronefs ▪ Connaître les gestes de secours ▪ Savoir travailler en équipe ▪ Avoir un sens aigu de la discipline ▪ Avoir de la maîtrise de soi dans les situations difficiles ▪ Avoir de la rigueur et le sens de l'organisation ▪ Avoir des connaissances en aéronautique ▪ Maitriser l'outil informatique (Word, Excel, ...) ▪ Savoir manager une équipe 		X	
				X
				X
			X	
			X	
			X	X
			X	
			X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Notions relatives aux métiers de pompier, de secouriste, de mécanicien et en matière d'incendie et expérience en management
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : Formation initiale de pompier d'aérodrome SSLIA, habilitation électrique sur les aérodromes dotés de moyens de radio-navigation.
----	---

20	DUREE D'AFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 5 ans
----	--

Le directeur de l'aviation civile,

L'agent

Date :
Signature :

Date :
Signature :